



Le mardi 25 avr 2006

INFORMATISATION DU SYSTÈME

Les médecins pourront suivre à la trace le dossier de leurs patients

Martin Ouellet

Québec

Les médecins pourront bientôt suivre à la trace, sur leur écran d'ordinateur, le contenu et l'évolution du dossier médical de leurs patients.

Le gouvernement Charest a annoncé mardi un investissement de 547 millions \$ pour informatiser, à compter de l'an prochain et jusqu'en 2010, l'ensemble du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

«Le projet aura un impact majeur sur l'accessibilité et la qualité des soins», a dit le ministre de la Santé, Philippe Couillard, flanqué du premier ministre Jean Charest et du ministre des Services gouvernementaux, Henri-François Gauthrin lors d'une conférence de presse mardi à Québec.

Le dossier de santé électronique comportera entre autres les informations sur la consommation de médicaments du patient, l'accès aux données d'imagerie diagnostique et aux résultats de laboratoire de même que le profil d'allergies.

En ayant l'ensemble du dossier du patient en main le médecin sera mieux outillé pour prodiguer les soins requis, ce qui évitera des hospitalisations inutiles, a fait valoir le ministre Couillard.

«On estime à 7 à 10 pour cent le pourcentage des hospitalisations dues aux effets indésirables des médicaments. Cela est souvent attribuable à l'ignorance du profil pharmacologique du patient», a-t-il précisé.

Du même coup, l'informatisation permettra de réduire sensiblement les coûts du réseau.

«La mesure va notamment nous permettre de diminuer le dédoublement et le nombre de tests en laboratoire», a cité à titre d'exemple le premier ministre Charest.

Seule exception, les diagnostics ne figureront pas au dossier. Le gouvernement Charest s'est rangé derrière les comités de patients soucieux de préserver la confidentialité des données relatives aux problèmes de santé mentale.

Aussi, le dossier de santé électronique sera mis en ligne sur consentement du patient seulement. Un mot de passe et un code d'utilisateur en assurera la sécurité.

«La garantie (de sécurité) est double et seuls les médecins dûment autorisés pourront y avoir accès», a commenté le ministre Gauthrin.

Même si les précautions ont été prises pour éviter la circulation indésirable des documents, il n'existe pas de système sûr à 100 pour cent, a néanmoins admis le ministre.

En optant pour un carnet de santé en ligne, le gouvernement Charest a du coup remis aux calendes grecques l'introduction de la carte soleil à puce. Le projet n'était pas mûr, a expliqué le ministre Couillard.

La carte soleil électronique équivalait «à se doter d'une clé pour une maison qui n'était

pas construite», a-t-il illustré.

Par ailleurs, afin d'éviter les dérapages et les dépassements de coûts si souvent associés à ce genre de projet, le gouvernement Charest a choisi de déployer le plan d'informatisation graduellement. Les premières données seront inscrites l'an prochain mais il faudra patienter jusqu'en 2010 ou au plus tard en 2011 pour que le réseau électronique soit entièrement opérationnel sur l'ensemble du territoire québécois.

De l'investissement de 547 millions \$, un peu plus de 300 millions \$ proviennent du gouvernement fédéral, par le biais du programme Inforoute Santé du Canada.

M. Charest a saisi la balle au bond pour faire l'apologie du fédéralisme.

«La responsabilité des deux instances de gouvernement a été respectée. Ottawa joue parfaitement son rôle d'appui, au bon endroit et au bon moment. D'un point de vue fédéraliste, c'est un exemple de collaboration», a soutenu en substance le premier ministre.

Le plan d'informatisation du réseau sera déployé sur près de cinq ans. D'après l'évaluation du gouvernement, le chantier générera, pour la durée des travaux, près de 6300 emplois.